Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-06-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

Séance du 18 septembre 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Pierre Koch, conseillers municipaux en exercice.

N°06-
ADMINISTRATION GENERALE

Convention de service commun « Observatoire fiscal partagé » : avenant n°1

Rapporteur :

M. Etcheverry 1er adjoint

Pouvoir :

- Jean-Christophe Perardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Hien Duhart-Gras, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-06-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

N°6 - ADMINISTRATION GENERALE

Convention de service commun « Observatoire fiscal partagé » : avenant n°1

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Par délibération du 26 janvier 2024, la Commune de Saint-Jean-de-Luz a adhéré à l'observatoire fiscal partagé de la Communauté d'Agglomération Pays basque dans le cadre d'une convention.

Sur proposition de la Direction Générale des Finances Publiques, sollicitée en ce sens par la CAPB, la convention doit être complétée par voie d'avenant s'agissant de la participation des agents du service commun de la CAPB aux réunions des commissions communales des impôts directs (afin d'y intégrer les références juridiques relatives aux services mutualisés issues du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention initiale régissant les principes de fonctionnement du service commun « Observatoire fiscal partagé » entre la CAPB et la Commune de Saint-Jean-de-Luz, tel que joint en annexe (annexe 4),

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le dit avenant, ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 9 septembre 2026,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention initiale régissant les principes de fonctionnement du service commun « Observatoire fiscal partagé » entre la CAPB et la Commune de Saint-Jean-de-Luz, tel que joint en annexe (annexe 4),

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le dit avenant, ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)